

8. Infos-factures ARS 2022

8.1 – Forage Houvelin

Unité de distribution : LA COMTE

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/eau>

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
S.I HAUTE VALLEE LAWE
Exploitant
VEOLIA BRUAY BETHUNE TERNOIS

RESSOURCE EN EAU

Vous êtes alimentés par 1 captage
♦ FO2 HAMEAU HOUVELIN

PRODUCTION D'EAU

Vous êtes alimentés par 1 station
♦ PRODUCTION HOUVELIN

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 12 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

4 valeurs mesurées : mini. : 31,3 °f - maxi. : 33,1 °f - moyenne : 32,0 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est dure.

NITRATES

5 valeurs mesurées : mini. : 25,0 mg/L - maxi. : 29,0 mg/L - moyenne : 27,2 mg/L
Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Les taux de nitrates mesurés n'entraînent pas de risque sur la santé pour la consommation de l'eau

PESTICIDES

2 valeurs mesurées : maxi. : 0,011 µg/L
Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Traces de pesticide(s) inférieures à la limite de qualité.

PERCHLORATES

1 valeur mesurée : mini. : 1,2 µg/L - maxi. : 1,2 µg/L

Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L

Cette eau n'est pas soumise à la restriction de consommation pour les personnes sensibles.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2022 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.